*Procès-verbal de l’Assemblée générale ordinaire tenue à Mons, le 23 février 2018, sous la Présidence de Pascal GILQUIN, en suite des convocations faites*

*le 09 février 2018*

##### Ordre du jour

1. Accueil
2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 17 février 2017
3. Rapport du trésorier
4. Examen et approbation des comptes de l’année sociale 2017
5. Examen et approbation du budget de l’année sociale 2018
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Désignation de deux commissaires aux comptes
8. Election de 3 administrateurs
9. Intervention du Directeur musical
10. Intervention du Président
11. Discussion générale
12. Divers
13. Accueil

29 membres en règle de cotisation sont présents.

Le Président ouvre la séance à 19 heures 40 et lance un dernier appel aux candidatures en vue de l’élection de 3 administrateurs et d’administrateurs suppléants. Quatre candidatures valables ont été enregistrées.

1. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 17 février 2017

Le procès-verbal de l’Assemblée générale du 17 février 2017 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

1. Rapport du trésorier

Les comptes sont remis en séance. La Trésorière en fait la lecture et apporte divers commentaires. Pour rappel, les comptes ne reprennent que les opérations REELLEMENT effectuées au cours de l’année et non des dettes et crédits éventuels consentis par l’asbl et ayant trait soit à un exercice précédent (2016) soit futur (2018). Le résultat de l’exercice est positif mais ne doit pas occulter certaines difficultés de trésorerie qui pourraient se présenter dans l’avenir (voir budget 2018). Merci à Bernadette pour son travail.

1. Examen et approbation des comptes de l’année sociale 2017

Il est donné lecture des remarques et conclusions du rapport de nos commissaires aux comptes (Georges HUBERT et Isabelle MALAISE). Le compte de l’année 2017 tel que présenté par le Conseil d’Administration et vérifié par les Commissaires aux comptes est **approuvé** à l’unanimité des membres présents.

1. Examen et approbation du budget de l’année sociale 2018

Le budget de l’année 2018 tel que présenté par le Conseil d’administration est **approuvé** à l’unanimité des membres présents. Le Président attire l’attention sur l’augmentation naturelle des frais fixes, notamment les prestations RPI, et la diminution en parallèle des rentrées financières liées aux prestations et concerts.

1. Décharge à donner aux administrateurs

A l’unanimité des membres présents, DECHARGE est donnée aux administrateurs.

1. Désignation de deux commissaires aux comptes

A l’unanimité des membres présents, l’Assemblée générale a désigné en qualité de vérificateurs aux comptes :

* M. Marc-Jérôme BOUILLON – Rue Albert 1er, 1 – 7022 HARVENG – Enseignant
* M. Maurice VANCAYEZEELE – Avenue Wauters, 15 – 7370 DOUR – Retraité

1. Election de 3 administrateurs

Trois mandats d’administrateurs sortants sont à renouveler. Trois candidatures recevables ont été enregistrées. Etant donné qu’il n’y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, il est proposé à l’Assemblée générale de ne pas procéder à un vote nominatif. L’Assemblée générale accepte à l’unanimité.

A l’issue du vote (deux abstentions), les membres ont désigné pour un terme de trois ans en qualité d’administrateur :

* Mme **Catherine BOURGUIGNON** – Chaussée de Mons, 115 – 7070 LE ROEULX - Enseignante
* Mme **Bernadette GORJUP** – Rue des Croix, 89 – 7012 MONS (Jemappes) – Infirmière
* Mme Bernadette LAMBLIN – Rue du moulin d’en Haut, 142B – 7012 MONS (Flénu) – Employée
1. Intervention du Directeur musical

Denis FRANCOTTE remercie pour la confiance qui lui est accordée pour poursuivre l'aventure des "Rolandins". La fonction de directeur musical, il entend la mener avec comme fil conducteur "la musique partagée" tant au niveau des répétitions que des prestations. Il veut optimaliser l'apprentissage pour faire évoluer la chorale dans ses qualités vocales car il constate que cet apprentissage est très lent: 80 à 90 % du temps y est consacré avant de faire de la musique. D'où une série de propositions qu'il soumet aux choristes dans le seul but de trouver le juste milieu pour faire progresser et améliorer le niveau du groupe. Une solution serait les partiels dans lesquels il voit beaucoup d'intérêt.

Mais quand les organiser?

- avant la répétition: de 19 h 30 à 20 h ou de 20 h à 20 h 30? ou après?

- faut-il y consacrer toute une répétition?

- y réserver une heure une fois par mois, de 19 h 30 à 20 h 30?

Avant la répétition, cela n'est pas envisageable (la ponctualité fait déjà défaut à 20h...); en fin de répétition, non plus, car la fatigue s'installe. La majorité des choristes seraient plutôt favorables à la proposition 20 h - 20 h 30.

Et comment les organiser?

Chaque voix devrait-elle répéter séparément ou faut-il confier les voix d'hommes à Manu HACHEZ, Denis FRANCOTTE prenant en charge les voix de femmes? Dans ce cas, tout le monde répète de 20 h à 22 h. Certain(e)s disent ne pas se retrouver dans un pupitre seul et ont besoin d'être en groupe pour progresser. Travailler avec deux groupes est en effet préférable pour l'harmonie, estime Manu HACHEZ.

Le directeur musical pose la question de poursuivre ou non les enregistrements voix par voix sur le site web. Il est d'accord de faire le travail à condition que ces enregistrements servent effectivement car cela prend du temps. Pour la majorité des choristes présents, cette pratique les aide dans leur apprentissage.

Denis FRANCOTTE estime que ne pas chanter pendant deux mois, le temps des vacances, c'est trop long:

- pourrait-on envisager une répétition en juillet et une autre en août?

- redémarrer la saison plus tôt, au cours de la deuxième quinzaine d'août?

Cette dernière proposition est acceptée.

Une autre question concerne les après-midi de travail vocal: faut-il les maintenir le samedi ou envisager de les organiser le dimanche? Les choristes présents ne tiennent pas à changer les habitudes acquises: les prochaines dates des répétitions spéciales sont donc fixées au 5 mai, 9 juin et 27 octobre.

Le dernier souhait exprimé par le directeur musical est d'étoffer la chorale et dénicher ainsi des chefs de pupitre. Afin de motiver chacun dans le recrutement, il promet une bonne bouteille à chaque choriste qui amènera une nouvelle recrue!

1. Intervention du Président (voir annexe)
2. Discussion générale

Largement entamée par les propositions du directeur musical, la discussion générale va ensuite se porter sur d'autres préoccupations des choristes.

Constatant l'absence de prestations, Agnès FABIAN fait remarquer que d'autres chorales se produisent gratuitement pour des associations caritatives. Pourquoi pas "Les Rolandins"? Nadine GHISLAIN renchérit: "vouloir uniquement faire des sous, c'est limite". Chanter pour de telles associations, nous l'avons déjà fait, répond Pascal GILQUIN, la chorale ayant prévu il y a quelques années déjà, d'y consacrer un concert par an. Mais présentement, nous n'avons pas de programme et la priorité est d'en construire un au plus vite, comme il est aussi prioritaire de trouver de nouveaux choristes pour étoffer certains pupitres. Quant à l'argent, ce n'est pas l'objectif premier de l'asbl mais il est nécessaire au fonctionnement de la chorale.

Agnès FABIAN s'inquiète aussi de la prestation réduite des "Rolandins" au concert d'Hyon; ce qui ne met pas la chorale en valeur alors qu'elle est organisatrice de l'événement. C'est un souhait de Denis FRANCOTTE de renforcer la présence des "Rolandins" à ce concert. Mais dispose-t-on de suffisamment de temps pour produire plus alors que l'apprentissage est lent? Manu HACHEZ est d'avis que "Les Rolandins" ne doivent plus chanter a capella lors de ce concert mais bien avec support orchestral comme les deux autres chœurs; ce qui les valorisera. Il s'engage à faire respecter cette pratique et se dit prêt à transcrire lui-même la basse continue pour chacune des pièces à interpréter.

Isabelle VANDEN EYNDE se montre critique à propos du programme entamé (Rossini). Elle souhaiterait des pièces avec un peu plus d'émotion. Christian BOUILLON défend ces "chansons à boire" et annonce le projet d'un concert dinatoire au cours duquel la chorale interviendrait entre chaque étape d'un repas. Cette formule, précise Denis FRANCOTTE, est très demandée par les services-clubs.

Elle rappelle enfin "le repas campagnard" qui sera relancé cette année - le 30 juin - avec l'aide d'un petit comité.

Avec l'arrivée de nouveaux choristes, Christian BOUILLON émet le souhait que chacun porte désormais une étiquette avec son nom pour favoriser la communication entre tous.

1. Divers

La séance est levée vers 21 heures 25 et le verre de l’amitié est servi. Merci à l’équipe pour l’intendance.

Fait à Mons, le 7 mars 2018.

 Pascal GILQUIN

 Président

Annexes

Intervention du Président